



Jeunes en “rupture sociale”

La délinquance juvénile

Septembre 2006

La délinquance juvénile



Les groupes de travail de « L'Elan »

- Culture
- Défense
- Economie, social et environnement
- Jeunesse : Enseignement, jeunes en « rupture sociale », handicap
- Réforme de l'Etat
- Europe, mondialisation, relations extérieures
- Immigration
- Justice
- Ruralité
- Santé, politique familiale et vieillissement
- Sécurité intérieure
- Sport

Lorsque l'on parle de violence de nos jours, le mot est entendu dans son sens négatif. Mais il ne faut pas oublier qu'il existe, chez l'être humain, une certaine violence force de vie qui fait progresser, d'où l'expression “se faire violence”. Il faudrait réussir, chez les jeunes, à transformer la violence négative, destructrice d'eux-mêmes et de la société, en une énergie positive capable de les amener à se faire violence.

Le mot violence est également associé à celui de délinquance. Le nombre d'actes antisociaux commis par les jeunes va croissant dans la plupart des pays. Cette délinquance touche surtout les adolescents, mais l'on constate depuis quelques années un rajeunissement de la tranche d'âge en cause. Cette évolution est d'autant plus inquiétante que plus l'on commence tôt, moins on intègre les repères et plus la personnalité est altérée de façon durable.

Il faut distinguer deux types de délinquance :

— Une délinquance occasionnelle et non préméditée qui peut être considérée comme un accident de parcours. 80% des jeunes délinquants transgressent les lois une fois et ne récidivent pas.

— Une délinquance durable et profondément antisociale. Il y a, chez ces jeunes, perte de toute notion de morale, incapacité à distinguer le bien du mal. Certains en arriveront là après de nombreux actes de petite délinquance non sanctionnés, d'autres jeunes ont une personnalité à ce point déstructurée qu'ils peuvent entrer directement dans une telle violence.

Il est important de distinguer ces deux catégories de comportements sociaux pour adapter le traitement et les sanctions. En effet, il ne s'agit pas d'apporter une réponse en fonction du mineur mais de sa dangerosité.

Seulement un tiers des délits sont le fait d'adolescents isolés, les bandes sont responsables du reste. Ces bandes ont de tout temps existé : l'adolescent étant en quête d'identification propre, il a besoin de se retrouver au cœur d'un groupe dont il prendra l'image. De plus, le jeune y est à l'abri des règles parentales, le passage à l'acte est protégé par l'anonymat et la solidarité du groupe.

Il existe certains points communs chez ces jeunes : l'impulsivité, l'intolérance face à la frustration, l'impossibilité de résister à une envie, le sentiment d'impuissance, source d'agressivité. Incapables de se projeter dans l'avenir, ils vivent dans l'instant et peinent donc à analyser les conséquences de leurs actes.

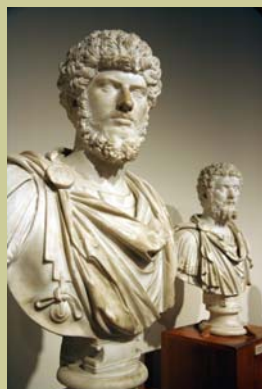
On doit faire la différence entre la bande, et le gang,

groupe structuré, où les jeunes se rassemblent autour de projets conscients de violence, et peuvent commettre régulièrement et délibérément des actes de délinquance. Il s'agit de la délinquance des multirécidivistes. Les ficelles de ces gangs sont parfois tirées en coulisses par des organisations mafieuses. Pour qu'existe un groupe, une bande, il faut qu'il existe une culture de bande, elle est souvent aussi structurée par la loi du plus fort qui prévaut.

Ces groupes de jeunes, avec leurs règles propres, s'approprient un territoire (quartier, cité...) qui devient le lieu de référence et d'identification de ces jeunes. Au delà d'un certain niveau, ces zones n'obéissent plus aux lois de la République et les forces de l'ordre ne parviennent plus à y pénétrer. Il y a un refus de la citoyenneté, refus du dialogue et émergence d'une violence devenue normale, licite.

Ces zones de non droit ne se constituent pas en un seul temps : elles sont l'aboutissement d'incidents et de faits de plus en plus violents. C'est pourquoi il est primordial d'intervenir sévèrement dès les premiers actes répréhensibles de manière à dissuader tous les membres du groupe d'une quelconque récidive.

Patrice Huiban



“Lorsque les pères s’habituent à laisser faire les enfants, lorsque les maîtres tremblent devant les élèves et préfèrent les flatter, lorsque les jeunes méprisent les lois parce qu’ils ne reconnaissent plus l’autorité de la personne au-dessus d’eux, alors c’est le début de la tyrannie” (Platon, *La République*).

Une violence croissante chez les jeunes aujourd’hui

Des jeunes en crise d’identité

De nos jours, l’entrée du jeune dans notre société d’adultes en tant que citoyen actif à part entière se fait plus tardivement qu’autrefois. Actuellement, la situation économique induit souvent un état intermédiaire d’inactivité, source de mal-être et donc de déviance.

L’adolescence est une phase de transition importante. Le jeune est en pleine recherche d’identification avec assimilation et mimétisme d’un héros, le plus souvent pris parmi des « stars » et qui deviennent ses références. Dans certains cas, il y a un mimétisme du « grand frère » : pour les plus jeunes, les héros sont les caïds de la cité.

Les personnalités publiques peuvent avoir un rôle important dans le transfert de certaines valeurs humaines et de citoyenneté. Néanmoins, le prestige social est aujourd’hui davantage lié à l’argent et aux valeurs matérielles qu’au rôle que l’on joue au sein de la collectivité. La construction de l’individu ne s’effectue plus par rapport au groupe et donc au rôle qu’il devra y tenir, mais par rapport à la satisfaction de désirs immédiats, que certains sont prêts à assouvir par la violence. La construction du citoyen est par conséquent mécaniquement en crise.

L’adolescence est une période de dépréciation de soi. Cela peut amener le jeune à prouver qu’il existe par la violence.

L’adolescence est aussi et surtout la période du déni, du refus du cadre et des règles de la société avec un besoin de transgresser. Une grande importance est en revanche accordée à l’avis et au comportement des pairs et des modèles.

Mais si notre période est celle du déni systématique elle est également celle de l’engagement, de l’adhésion aux grandes causes, humanitaires, sociales, environnementales. C’est sur ces valeurs qu’il convient de s’appuyer pour motiver les jeunes et ainsi les placer en situation de réussir.

Les facteurs individuels :

- La cellule familiale, premier cercle de construction de l’individu

Même si elle ne peut seule être tenue pour responsable, une carence familiale sous-tend fréquemment des problèmes de violences. La famille est le premier lieu d’éducation et de socialisation de l’enfant. Ce devrait être le premier cercle de structuration.

Mais, de nos jours, la cellule familiale est souvent déstabilisée : diminution du temps consacré aux enfants, absence des grands-parents, disparition de l’autorité paternelle, divorces, voire parents contre modèles....

L’apprentissage de la violence peut aussi se faire à travers les violences intrafamiliales.

- Un facteur plus endogène : la personnalité du délinquant :

Il existe des facteurs de risque de délinquance chez le jeune. Le jeune dépressif peut fuir vers la mort physique en passant à l’acte par des méthodes de suicide “traditionnelles” ou bien, il peut plonger dans une mort sociale en exprimant sa violence par des actes antisociaux, lesquels sont en réalité la traduction d’un mal-être profond et d’un besoin de communication.

- Cause et parfois conséquence de la délinquance : le problème de la toxicomanie :

L’usage de la drogue chez un mineur est un facteur d’inadaptation parmi d’autres. À la fois cause et conséquence du mal-être des jeunes, les consommations régulières de tabac et d’alcool sont des facteurs de risques de toxicomanie par recherche de sensations toujours plus vives. Le besoin d’argent pour acheter la drogue pousse aux vols avec ou sans violence et de plus, l’emprise de la drogue entraîne une altération profonde de la personnalité qui pousse à la récidive. Ce problème de toxicomanie soutient également l’activité de certaines bandes qui vivent de ce trafic et entretiennent ainsi une véritable économie parallèle.



Les facteurs organisationnels et environnementaux :

- L’éducation : pierre angulaire de l’harmonie sociale :

20 % des élèves qui entrent en sixième ne savent pas utiliser correctement la langue française : 10% d’entre eux sont en détresse profonde de lecture et 10% de médiocres lecteurs. Ainsi, ces élèves se retrouvent plus facilement en situation d’échec scolaire, situation qui fait le lit de la délinquance.

De plus, dans certains établissements, il se crée un climat de dénigrement de la réussite et de l’effort : pour ne pas être marginalisé, certains élèves créent une nouvelle norme en adoptant un comportement négatif.

L’échec scolaire est en corrélation directe avec la déscolarisation des mineurs. L’inadaptation scolaire habitue à vivre en marge des règles sociales, l’apprentissage se fait alors dans la rue, parfois au contact de plus grands ayant eux-mêmes connu l’échec scolaire. Pourtant l’école est un lieu d’instruction et de socialisation ; c’est l’antichambre de la société adulte.



Par ailleurs, tout comme l'autorité du père, le respect du professeur a été aboli. Et pour un jeune en voie de marginalisation, l'enseignant n'est qu'un représentant d'une institution qu'il rejette.

Enfin, parallèlement au déclin des valeurs religieuses, la désuétude de l'éducation civique à l'école est un fait aggravant.

- Un facteur aggravant : l'urbanisation :

L'architecture et l'insalubrité de certains quartiers ne sont pas seuls responsables des actes de violence. Il y a dans les cités une forte concentration de jeunes et d'adultes qui ne travaillent pas et restent dans le même endroit; il y a là un climat de forte tension. Dans les grands ensembles de banlieues, la densité de population et la proportion importante de la classe d'âge 12-25 ans, font que l'agressivité est omniprésente.

Toutefois, les conditions socio-économiques ne sont qu'une composante parmi d'autres facteurs de délinquance.

- Une socialisation plus délicate : les jeunes issus de l'immigration :

L'image de la grande majorité des immigrés est pénalisée par l'impunité et la violence d'une minorité. On constate cependant certains éléments importants à prendre en compte :

— La carte des régions, des départements, des villes à forte concentration de population immigrée recoupe la carte des violences urbaines et celle des violences scolaires ;

— Les troubles viennent le plus souvent des immigrés de deuxième génération qui sont nés sur le sol français.

— La différence culturelle joue un rôle important, en premier lieu pour l'immigration originaire d'Afrique du Nord. Par ailleurs, l'intégration sociale des enfants d'émigrés se fait de moins en moins par l'école. Notre système scolaire est à la base de l'intégration, mais il a cessé de diffuser les valeurs collectives d'identification. Comme pour les autres jeunes Français, une action doit être menée afin que ces jeunes ne plongent pas dans un système qui les mèneraient vers l'isolement communautaire, voire vers l'intégrisme.

- Le chômage :

On constate une forte augmentation de la violence urbaine dans les quartiers où le taux de chômage est important, où il y a une forte immigration, où les familles sont souvent nombreuses, où la population des moins de 20 ans est presque majoritaire. Cependant, dans les années 30 le chômage était massif, la misère plus grande qu'aujourd'hui et pourtant les jeunes chômeurs ne tombaient pas si facilement dans la délinquance. Au contraire, l'Occident de pleine croissance des années 1960 à 1975 a connu à la fois un faible chômage et une forte augmentation de la criminalité.

Si le chômage joue indéniablement un rôle, il y a surtout une perte des repères : le bon exemple n'est pas donné par la société des adultes. Ainsi, est-il devenu presque normal de faire aboutir des revendications socioprofessionnelles en détruisant impunément des lieux publics. Le mauvais exemple peut également être donné par la famille. Et l'économie souterraine, achève de décrédibiliser le travail.

- Les médias : reflet d'une perte de repères structurants :

Si l'on admet que les médias peuvent influencer les gens par des messages politiques, culturels et de consommation, on ne peut pas nier l'influence de certaines images de violence et d'actes de délinquance. Le principe de précaution si souvent invoqué dans d'autres dossiers doit nous pousser à promouvoir une politique volontariste de maîtrise de la diffusion de thèmes violents, en particulier à la télévision.

- La perte d'un diffuseur de valeurs : la pratique religieuse chrétienne :

Les valeurs autrefois portées par l'Église et fortement ancrées dans l'inconscient collectif ont été altérées. Le principal problème est que les forces qui ont porté des coups aux valeurs judéo-chrétiennes n'ont pas éprouvé le besoin de les compenser par d'autres systèmes de valeurs tout autant susceptibles d'endiguer les dérives.

La délinquance juvénile : une fatalité pour les sociétés modernes ?

Des solutions urgentes sont nécessaires pour sauver nos jeunes, richesse et avenir de notre pays. La violence est arrivée à un tel point d'enracinement dans certains quartiers, que des mesures répressives doivent être prises. En ne voulant pas combattre vivement ce type de délinquance de peur de choquer, on a laissé s'installer des zones de non droit où les mots ne servent plus à rien. La première vertu du contrat social est d'apporter la sécurité, de protéger les faibles contre les forts.

La répression des actes délinquants et criminels commis par des mineurs :

- Assurer une action plus efficace sur tout le territoire :

L'intervention de la police est devenue quasiment impossible dans certains quartiers. Face à des bandes organisées, il semble indispensable d'envisager des unités spécialisées, tant pour le recueil d'information que pour lutter contre le trafic de stupéfiants. Une bonne politique répressive vise à faire "augmenter le coût" de la délinquance, en sanctionnant les moindres infractions. Ces actes, parfois insignifiants au regard du Code Pénal, perturbent fortement la vie quotidienne des victimes, et sont une incitation à aller plus loin.

Enfin, il serait judicieux de calquer les délais d'intervention des forces de l'ordre sur ceux des services de secours (intervention en moins de 15 minutes).

- Garantir l'effectivité des incriminations :

L'ordonnance de 1945 laisse une large place à l'éducation, mais la part éducative doit être associée à la sanction. Plus qu'à une remise en cause de l'ordonnance, il nous semble essentiel de s'assurer de son application intégrale :

- Toute infraction doit être punie. La sanction a aussi une valeur d'exemple pour les autres jeunes.

- Il faut établir une échelle de sanction en rapport avec la faute.



- Il faut prendre en compte certains facteurs aggravants : action menée seul ou en bande, délinquance occasionnelle ou récidive, âge du coupable.

- Des pistes passent par l'amendement :

Le but doit toujours être de réinsérer le plus grand nombre possible de jeunes et de protéger la société.

a) La prison :

Nombreux sont les jeunes qui tombent dans le piège de la récidive, parce que le temps qu'ils ont passé à purger leur peine ne leur a pas servi à définir un projet de vie.

La prison est criminogène ; elle doit rester l'aboutissement ultime pour les cas désespérés, après échec des autres mesures. Les quartiers pour mineurs doivent aussi être systématisés.

b) Des centres de rééducation :

Il existe actuellement des Centres Educatifs Renforcés et des Centres de Placement Immédiat. Ces centres ne sont malheureusement pas assez nombreux et la durée des séjours y est trop courte. D'autres structures telles les Jeunes en Equipe de Travail, animées par des militaires volontaires, fonctionnent bien mais restent sous dimensionnées. Leur but est de (re)socialiser le jeune délinquant à travers une hygiène de vie et le respect de l'autre via la collectivité, pendant un stage de trois mois. La force des J.E.T. repose sur l'engagement de l'encadrement associé au suivi des stagiaires.

Il nous semble ainsi essentiel que les jeunes délinquants récidivistes soient mis à l'écart de la société, dans des établissements spécifiques, inspirés par cet exemple. Nombreux sont les anciens établissements militaires qui pourraient être réhabilités à ces fins.

Dans ces centres, les jeunes seraient soumis à : une discipline stricte mais valorisante; un apprentissage de la citoyenneté et de la vie en communauté avec toutes ses règles et une pratique régulière du sport.

Dans ces centres, les jeunes recevraient une formation qui pourrait être de deux ordres :

— Une formation théorique et pratique à un métier. À ces formations pourraient participer des chefs d'entreprise, qui accepteraient par la suite d'employer certains de ces jeunes. Le fonctionnement du Centre Militaire de Formation Professionnelle de Fontenay-le-Comte, lequel œuvre à la reconversion des engagés volontaires de l'armée de Terre en fin de contrat, pourrait servir à inspirer le projet ; de même que le Service Militaire Adapté, en vigueur dans les DOM-TOM.

— Une formation à une noble cause, dispensée par la protection civile, les différents organismes de secourisme et certains instructeurs militaires, leur permettrait d'intervenir lors de catastrophes naturelles, écologiques ou autres. Cela permettrait aux jeunes de prendre conscience de leur utilité et de se revaloriser aux yeux des autres citoyens, y compris les jeunes de son quartier.

Selon la gravité de sa peine, le jeune pourra être plus ou moins privé de liberté.

c) Des internats spécialisés :

Ils pourraient être développés pour le jeune en situation d'échec scolaire grave mais non encore marginalisé. Dans ces internats, l'élève serait soumis à une discipline sévère avec apprentissage de la vie en communauté. Il serait ainsi extrait d'un milieu familial, urbain ou scolaire néfaste. Les centres de rééducation pourraient être l'issue de ceux qui garderaient des comportements difficiles.

Le corps enseignant serait sélectionné pour ses qualités professionnelles et motivé par des mesures liées à la carrière et/ou à la rémunération. Un maillage départemental complet pourrait permettre un "tour extérieur" de ces derniers qui, sans changer de département et de résidence, seraient amenés à exercer dans ces établissements pendant trois ans au maximum. À l'issue, ils réintégreraient leur établissement d'origine.



Pour avoir le document dans sa version détaillée, allez sur notre site ou demandez la nous sous forme imprimée.

L'Elan Nouveau des Citoyens

30, rue des Petites Ecuries
75010 PARIS

Tel : 01 43 15 09 15

Fax : 01 56 08 13 36



<http://www.elandescitoyens.com>



d) Des travaux d'intérêt général pourraient être proposés que pour les petites incivilités

e) Dans l'attente du jugement :

Entre le moment où un acte criminel est commis et le moment où le délinquant est jugé, il peut s'écouler une longue période où le jeune continue d'évoluer au milieu du reste de la population. Pour les cas avérés et incontestables de criminalité, il conviendrait de soumettre ce type de jeunes à un encadrement particulier.

- Évaluer les problèmes et coordonner l'action des acteurs :

Avant toute action, il faut évaluer les problèmes qui se posent. Il convient de mettre en place des tableaux de bord sur la délinquance des mineurs associant tous les acteurs locaux. En matière de coordination, le bon fonctionnement du binôme police-justice est fondamental. Il serait souhaitable de sectoriser les substituts du procureur, non plus par thème, mais géographiquement, y compris en ce qui concerne les mineurs. On peut aussi utilement s'inspirer des Groupements d'Intervention Régionaux (G.I.R.), qui coordonnent différents services spécialisés.

La prévention de la violence des jeunes :

Lutter contre la délinquance signifie aussi la prévenir.

I Renforcer le suivi éducatif :

L'adolescence est, par essence, une période de doute que quelques éléments perturbateurs peuvent faire dégénérer en rejet du contrat social. Il faut renforcer le suivi et l'écoute de ces jeunes. L'école et d'autres acteurs du suivi éducatif doivent renforcer leurs capacités à suivre les jeunes dans leur initiation à la citoyenneté.

a) Faire des adolescents une population cible pour la santé publique :

L'allongement de la durée des études avec pour corollaire une entrée sur le marché du travail plus tardive nécessite un réaménagement du suivi pédiatrique. En France, celui-ci existe jusqu'à l'âge de 15 ans. Prenant acte de cette évolution, il semble pertinent d'allonger cette période de suivi jusqu'à 18 ans, dans le cadre scolaire, en y intégrant un volet psychologique. Cette écoute individuelle, au minimum annuelle, serait un facteur de prévention des problèmes physiologiques et psychiques.

b) La lutte contre l'oisiveté et la revalorisation des jeunes :

On constate que des enfants qui s'investissent utilement trouvent une raison d'être supplémentaire. Ainsi, faudrait-il inclure dans le cursus des élèves, la participation à une activité associative en collaboration avec l'école. Cette activité pourrait être sportive, humanitaire, environnementale, artistique, etc., selon les préférences de l'enfant. Cela pourrait combler une partie de ce temps périscolaire propice au désœuvrement.

Dans cette perspective, le principe de "l'école ouverte" semble être une bonne piste.

Autre initiative : l'exclusion-inclusion. Un élève exclu de l'établissement plusieurs jours n'est pas laissé à lui-même mais est suivi individuellement, que cela se passe à l'intérieur ou à l'extérieur de son école. Dans ce dernier cas, il intègre le tissu associatif d'insertion professionnelle. Pendant ce temps, l'établissement tente de faire un bilan et de nouer un dialogue constructif avec les éléments familiaux qui existent.

Enfin, pour concrétiser et rendre plus attractive la transmission des valeurs morales et des repères comportementaux, des ateliers théâtre pourraient être mis en place.

c) En matière d'enseignement civique :

Un enseignement civique théorique dès les plus petites classes devrait également avoir une application pratique.

- *Un projet d'Action Civique :*

Le but est de motiver les enfants pour un même projet, qui soit dans l'intérêt d'autrui. Ce projet serait à déterminer en début d'année et tous les enfants de la classe se retrouveraient quelques heures par semaine autour de sa réalisation.

Certaines initiatives impliquant les élèves dans la rénovation de leur collège ou lycée, ont donné satisfaction. Cette expérience pourrait ainsi être étendue aux quartiers difficiles où les rénovations voient leurs effets systématiquement réduits à néant.

- *Un livret de Civisme :*

Il s'agirait d'un carnet qui suivrait l'enfant pendant toute sa scolarité. Chaque année, l'élève débiterait avec un capital de points et toute mauvaise conduite serait sanctionnée par la perte d'un ou plusieurs points selon la gravité de la faute. Cela peut tout à fait être associé aux punitions traditionnelles. On peut imaginer que le total de points compte dans la décision pour un passage en classe supérieure ou soit un bonus pour le brevet ou le baccalauréat. Ou bien, cela peut aussi contribuer à la participation à un voyage scolaire de fin d'année. Les élèves auraient la possibilité de récupérer leur capital en participant à des travaux parascolaires simples ou en faisant preuve d'actes de bonne conduite. La participation active au projet d'action



civique pourrait aussi permettre de regagner des points.

Ce carnet pourrait être un lien entre enseignants et parents sur le comportement de l'enfant à

Les membres du groupe de travail

Corinne Bastier

Médecin.

Roger Benvenuti

Retraité

Eric Borderie

Ingénieur dans les télécommunications

Jean-Jacques Ceroux

Sapeur pompier

Yannick Coudert

Etudiant

Christophe Engrand

Libraire à la retraite

Vincent Gelé

Sapeur Pompier

Patrice Huiban

Capitaine dans l'Armée de Terre

Josette Labat

Retraîtée

François Le Vely

Cadre dans l'immobilier

Yann Loupp

Enseignant

Pierre Merlin

Ingénieur à la retraite

André Montagne

Enseignant

Philippe Rodet

Médecin

Hugues Roussel

Employé

l'école. Il servirait de complément au carnet de correspondance traditionnel, qui est rarement employé pour rendre compte du comportement de l'enfant à l'école.

2 Les solutions en matière de Citoyenneté :

a) De nouveaux vecteurs de valeurs :

Des règles de vie en société doivent s'apprendre dès la plus petite enfance. A la crèche et à l'école on peut envisager divers jeux où serait appris le respect de l'autre. Ces règles de bonne conduite inculquées dès la toute petite enfance seront reproduites plus tard, "imprimées" dans l'inconscient.

b) La participation à des missions humanitaires: Pour les plus grands, on pourrait offrir la possibilité de partir avec des organismes humanitaires, pour participer, pendant les vacances scolaires, à des missions de courte durée dans les pays du tiers-monde ou en France. Ils pourraient se rendre utiles et découvrir le bonheur inhérent à l'aide de ceux qui sont dans la détresse.

Des exemples à l'étranger :

D'autres pays ont déjà pris un certain nombre de mesures, dont certaines pourraient s'appliquer judicieusement au notre.

1 L'Angleterre:

Parmi les mesures transposables à la France, sont prévues des obligations pour les parents, vérifiées par un travailleur social ou un fonctionnaire du ministère de la Justice. Les agents de police peuvent contrôler les agissements des mineurs dans certaines circonstances (obligation scolaire, respect du couvre-feu). Des admonestations et des mises en garde sont adressées en fonction de la gravité de l'infraction. Les ordonnances de réparation sensibilisent le jeune aux conséquences de ses actes.

Le point le plus intéressant réside dans la collaboration des institutions concernées, et le maillage policier mis en place. Dans chaque circonscription, les autorités locales, les services sociaux, la police et les services de santé établissent des programmes locaux de lutte contre la délinquance. Les citoyens sont impliqués et peuvent émettre des propositions.



2 Les Pays-Bas :

Le programme "Halt", vise à permettre aux primo délinquants de réparer certaines infrac-

tions pour échapper à une procédure pénale stricto sensu. Les infractions concernées sont les actes de vandalisme et d'autres infractions contre le patrimoine lorsque la valeur en jeu ne dépasse pas une certaine somme. Le jeune appréhendé se voit proposer de réparer directement sa faute. Pour cela, il peut accomplir des petits travaux qui sont en relation avec son geste ou rembourser les dégâts causés. L'adolescent qui accepte souscrit un accord écrit. Si l'accord est respecté, il n'y a ni sanction ni inscription au casier judiciaire. Dans le cas contraire, un procès-verbal est établi et adressé au procureur qui peut engager des poursuites. 60% des jeunes qui ont souscrit un contrat ne récidivent pas. Le problème y est vraiment abordé à la racine par la prévention, et la répression est le plus en amont possible.

Le deuxième volet intéressant relève d'une décentralisation originale de la justice. Ainsi, des grandes villes ont accueilli dans plusieurs quartiers des services judiciaires compétents pour les mineurs, afin de rendre la présence de la justice plus visible et concrète. Tous les aspects de la délinquance y sont abordés. De plus, des conventions lient le ministère de la Justice avec certaines villes. Ces dernières prennent des engagements chiffrés de réduction de la délinquance avec, en contrepartie, des subventions pour développer des installations et les services sociaux destinés aux jeunes.



En conclusion :

Une démarche pragmatique en trois phases apparaît nécessaire pour aborder un tel problème d'ordre national. Tout d'abord, il faut analyser le phénomène sans arrière-pensées, en s'appuyant sur le terrain et sur les expériences qui localement ont pu donner satisfaction. Ensuite, les mesures qui seraient adoptées après cette expertise devraient être conçues pour garder une certaine lisibilité. Il faut ainsi veiller à leur application ; un suivi, à la manière du contrôle de gestion, est nécessaire pour rester toujours près des objectifs initiaux.

Il faut aussi avoir le courage de revenir sur des mesures inefficaces qui bloquent des moyens humains ou matériels. Néanmoins, au-delà de cette politique de court terme, voire d'urgence étant donnée l'acuité du problème, il nous faut retrouver sur le long terme les valeurs fondatrices de notre contrat social. La mondialisation éthique permettrait de porter un projet de société conforme à la vision de la France et mobilisant en particulier la jeunesse.